

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque des Erruts (01)

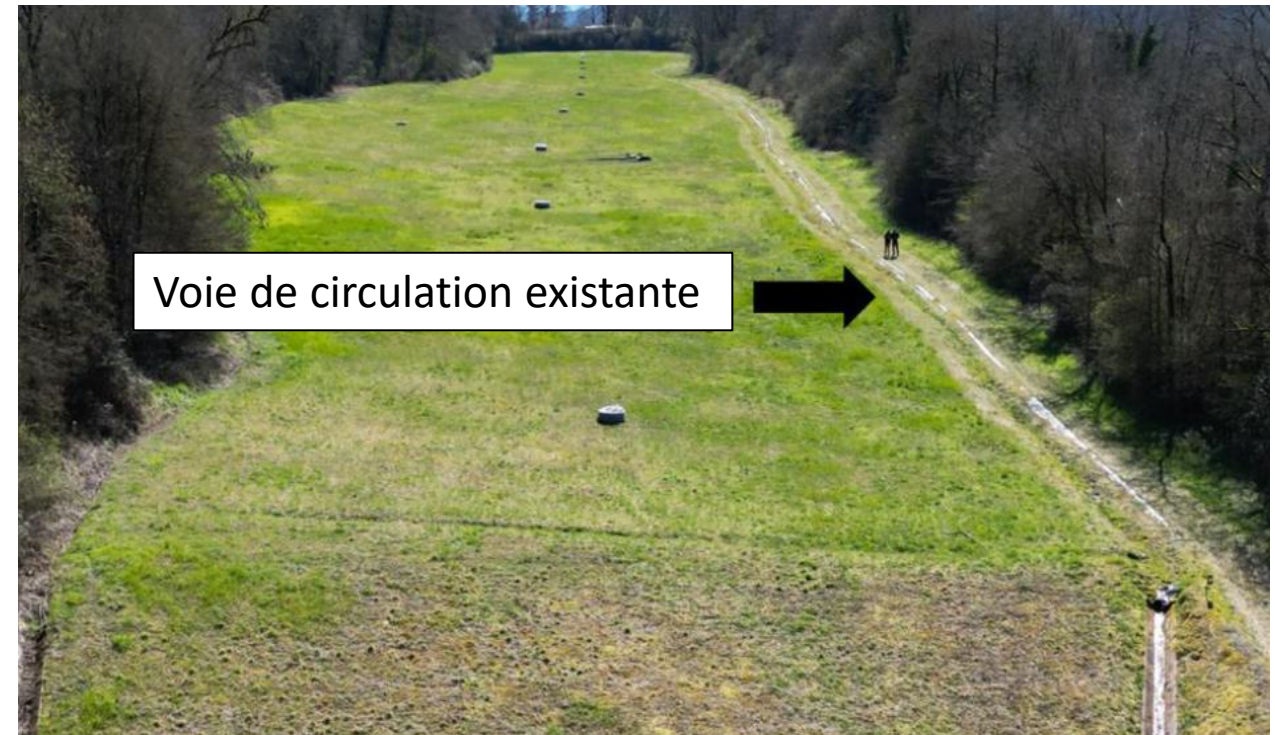
Annexe complémentaire 3 – Mesures environnementales**• M1 : Implantation du projet uniquement sur l'emprise du site d'enfouissement :**

La zone humide au Nord-Est du projet est facilement évitable, aucun module n'est implanté dans ce coin. Il conviendra également d'écarter les canalisations de câbles en surface de cet endroit. Une voie de circulation existe déjà et son tracé sera conservé. Elle longe le site sur toute sa longueur. Il s'agit d'une ancienne voirie en gravier compacté aujourd'hui enherbée en médiane. Il n'est pas prévu de créer de nouvelle voirie lourde, aucune imperméabilisation des sols au moyen d'enrobé n'est prévue.

• M2 : Chiroptères

L'implantation de la centrale PV ne joue pas en défaveur des chiroptères :

- Le projet ne prévoit aucune destruction de milieu boisé ou de haies ;
- Le projet ne prévoit pas de terrassement ou de décapage des sols au niveau de la centrale PV, seul le chemin existant pourrait être renforcé ;
- Le travail de nuit sera proscrit ;
- Le projet est de taille modeste, tout en longueur, dont la traversée est courte ;
- Le milieu est déjà ouvert et l'installation de panneaux PV n'amplifie pas le caractère ouvert du site ;
- Les panneaux sont positionnés sur des tables fixes ;
- Les panneaux s'écartent de la lisière et des zones humides.



Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque des Erruts (01)

Annexe complémentaire 3 – Mesures environnementales• **M3 : Espèces végétales envahissantes :**

- Méthode d'évitement : pour éviter la propagation des Espèces envahissantes (EE), les zones contaminées seront délimitées avec de la rubalise et la circulation des engins ou des agents de chantier sera interdite dans ces zones. En empêchant la dissémination de parties aériennes ou des rhizomes, le massif de ces espèces pourront être maintenus en place sans se propager.
- Méthode d'évacuation : Si les zones préalablement mentionnées sont impossibles à éviter, plusieurs méthodes seront examinées. Avant de commencer l'une de ces méthodes, il sera crucial de mettre en place une zone de nettoyage des engins pour éviter la dispersion des fragments d'EE sur le reste du terrain, ainsi que de sensibiliser les conducteurs d'engins aux risques associés. Ces plantes sont particulièrement compétitives et ont une forte capacité de survie et de reprise.
 - Foyer <10m² :
 - Avant la floraison, arracher (manuellement) les plants en enlevant tous les rhizomes des pousses ;
 - Eviter de casser les racines et ramasser tous les fragments de la plante ;
 - Suivi : Effectuer une fauche sélective manuelle.
 - Foyer >10m² : Concurrence végétale
 - Avant la floraison, préparer le terrain en fauchant les parties aériennes et en excavant les parties aériennes et les rhizomes ;
 - Mettre en place un géotextile sur le sol ;
 - Planter des plants d'espèces locales choisies (plutôt des espèces pérennes dont l'ombre trouble la repousse des EE) ;
 - Suivi : effectuer une fauche sélective manuelle.
 - Foyer >10m² : Bâchage
 - Avant la floraison, préparer le terrain en fauchant les parties aériennes et en excavant les rhizomes ;
 - Mettre en place une bâche opaque, solide et durable (géotextile synthétique, perméable, non tissé, résistant aux UV, 240g/m², type « Plantex Platinum Solar » ou « FEBERTEX ») ;
 - Lester la surface du géotextile par des matériaux sains (rondins) ;
 - Suivi : réparer les trous et percements identifiés et couper manuellement les repousses.

La collecte et l'élimination des déchets racinaires et aériens se font dans des conteneurs ou big-bag hermétiques. Ceux-ci sont dirigés vers des installations spécialisées de gestion des déchets (classe 2, ISDND) ou des centres de compostage spécifiques pour les déchets verts d'EE.]

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque des Erruts (01)

Annexe complémentaire 3 – Mesures environnementales

- **M4 : Adaptation de la période de chantier en fonction du cycle biologique des espèces :**

Les travaux les plus impactants, la création des voiries (pas de lourd terrassement nécessaire pour ce projet), seront uniquement réalisés entre le 1^{er} septembre et le 28 février. Les travaux restants seront réalisés dans la continuité de ceux précédemment cités, et nous nous engageons à faire passer un écologue sur site en cas d'interruption de chantier impondérable supérieure à 1 mois, afin de vérifier que la faune ne s'est pas réinstallée sur l'emprise du chantier, et de prendre les mesures adéquates le cas échéant.

Des mesures spécifiques de prévention seront prises en fonction de la temporalité du chantier et des différents enjeux retenus. A cet effet, afin de réduire les impacts du chantier sur les chiroptères (la seule espèce protégée susceptible d'être dérangée d'après le diagnostic faune / flore menée par le BE environnement ECR Environnement), le travail de nuit, à l'aurore ou au crépuscule est proscrit. Notez bien également qu'aucune opération de défrichage ou d'élagage n'est prévue dans le cadre du projet.

La gestion des espèces envahissantes sera adaptée en fonction de la date du chantier. Ainsi, pour éviter la dissémination de la renouée du Japon, dès avril et avant la floraison, les plants seront arrachés à la main ou à l'aide d'une pioche en enlevant toutes les racines des jeunes pousses. Les zones concernées sont à surveiller, et des opérations d'arrachages réguliers seront prévues d'Avril à Octobre et pendant plusieurs années. Hors périodes de graines, les jeunes pousses seront fauchées à la main ou à l'aide d'un désherbeur thermique.

- **M5 : Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune :**

La clôture entourant la centrale photovoltaïque sera conçue de manière à rester perméable à la petite faune afin de préserver les continuités écologiques et d'éviter tout effet barrière, tout en assurant la sécurisation du site. Pour cela, elle sera soit surélevée d'environ 15 cm par rapport au sol, soit équipée régulièrement de passes faune d'environ 20 × 20 cm, soit constituée de mailles larges à sa base d'environ 15 x 15 cm.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque des Erruts (01)

Annexe complémentaire 3 – Mesures environnementales

- **M6 : Entretien du site**

Le site est actuellement entretenu par des opérateurs missionnés par la CCBS utilisant des moyens conventionnels (tracteur tondeuse + débroussailleuse). Après les travaux le site sera toujours entretenu de la même manière, la pose de panneaux solaires implique seulement une utilisation accrue de la débroussailleuse par rapport au tracteur tondeuse.

Une évaluation régulière du besoin de tonte sera faite les premiers mois pour comprendre les impacts du champ de capteurs sur la quantité de biomasse et le rythme de pousse de l’herbe, sous les panneaux et entre les rangées. Ce diagnostic permettra de manière empirique de trouver le rythme d’entretien le plus approprié.